

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la médiathèque intercommunale avec l'association "Autour des Pailhàs"

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est gestionnaire de la médiathèque intercommunale, située 15 rue Albert Chalvet 15 500 MASSIAC ;

Considérant qu'une partie des missions du service « Médiathèque » de Hautes Terres Communauté est de mettre en place des temps d'animations à destination des usagers, en direct ou en partenariat ;

Considérant la demande de l'association « Autour des Pailhàs pour la mise à disposition des locaux de la médiathèque intercommunale afin de présenter des animations culturelles en lien avec la Fête des Pailhàs ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer la convention de mise à disposition des locaux de la médiathèque intercommunale de Massiac avec l'association « Autour des Pailhàs » dont le siège social est situé 1 place de Faura 15 500 MASSIAC, dans le cadre de l'organisation d'une série d'actions proposées pour la 27^{ème} édition des Pailhàs ;

Article 2 : Que cette convention est conclue pour une durée de 4 jours (les 22, 26, 28 et 29 octobre 2023), à titre gracieux ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

